



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 28 octobre 2024

Réunion du comité « État Mer et Littoral » : point sur la décision ministérielle post débat public et sur les sujets d'actualité

Vendredi 25 octobre 2024, le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Étienne GUYOT, et le préfet maritime de l'Atlantique, vice-amiral d'escadre, Jean-François QUERAT, ont réuni les membres du Comité État Mer et Littoral de la façade Sud-Atlantique. Cette réunion a notamment permis de présenter le contenu de la décision ministérielle du 17 octobre 2024 consécutive au débat public sur l'éolien en mer.

> Suite au débat public « La mer en débat », qui s'est déroulé du 26 novembre 2023 au 26 avril 2024, une importante concertation locale s'est tenue sous l'égide des préfets coordonnateurs de la façade Sud-Atlantique afin d'en partager les enseignements et de continuer le travail d'identification des zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer et de la protection forte.

Les propositions locales, validées lors de la réunion du Conseil Maritime de Façade du 16 septembre 2024, ont été reprises dans la décision ministérielle du 17 octobre 2024 des ministres du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation ; de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques ; de la Mer et de la Pêche ainsi que de l'Énergie (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050362918>). Ce dialogue continu à l'échelle de la façade Sud-Atlantique a également permis de coconstruire la réponse apportée par l'Etat et RTE à la Commission nationale du débat public sur la prise en compte des enseignements du débat (<https://www.mer.gouv.fr/la-mer-en-debat>). Les membres du Comité État Mer et Littoral se réjouissent de l'atteinte collective de ce jalon.

> Le travail de concertation locale piloté par les préfets coordonnateurs de la façade continuera à alimenter la politique concrète de l'Etat en mer et sur le littoral Sud-Atlantique. Les acteurs de la façade seront à nouveau amenés à s'exprimer dans le cadre de la mise à jour de la stratégie de façade et de la définition de zones ajustées pour le développement de l'éolien en mer et de la protection forte.

> Les membres ont également échangé sur l'actualité du secteur de la pêche et sur l'initiative *Plastics Origins* de l'association Surfrider, soutenue par la Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique, et qui vise à cartographier la pollution plastique des cours d'eau afin de prévenir l'arrivée des déchets en mer.

Le préfet de région Etienne Guyot a réaffirmé l'importance d'accompagner au mieux les professionnels dans le contexte de la fermeture du golfe de Gascogne à certains navires de pêche début 2025. Il a insisté sur la nécessité d'acquérir des données sur l'activité de pêche dans cette zone afin d'aboutir à une réouverture à l'ensemble des navires et durant toute la période hivernale en 2027.

Enfin, les services de l'État ont échangé sur les sujets littoraux et notamment sur l'érosion côtière qui menace certains secteurs urbanisés et infrastructures et oblige à penser autrement l'aménagement du littoral. Les directions départementales des territoires et de la mer ont ainsi présenté l'état des stratégies locales de gestion de la bande côtière. Le résultat des réflexions sur la question des ouvrages de défense dans les départements des Pyrénées-Atlantiques et de la Charente-Maritime a été partagé.

Plus d'informations sur le document stratégique de façade sont consultables sur le site : www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr